

Compte rendu de la réunion du 08 octobre 2002  
Préfecture du Vaucluse - Avignon

Mise en place d'un réseau alpin de chartes forestières de territoire de montagne

**Rappel de l'objet de la réunion :**

- . présentation de l'action de la CIMA (convention interrégionale du massif des Alpes) pour soutenir l'expérimentation charte forestière de territoire dans le cadre de la création d'un réseau alpin sur les deux régions : Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes
- . lancement de la démarche de mise en réseau des chartes expérimentales du massif alpin sur la région Provence Alpes Côte d'Azur

**1. présentation de l'historique de la démarche et des objectifs d'un réseau de chartes forestières de territoire du le massif des alpes (M. MARCO, CADEA)**

Rappel de l'idée initiale (rapport BIANCO : 1 territoire, 1 projet, 1 contrat), de la démarche expérimentale lancée par la circulaire de mars 2001 pour l'établissement de charte forestière de territoire et de la confirmation par la loi d'orientation forestière de juillet 2001.

Parallèlement, une démarche territoriale a été initiée dès 2000 par les deux régions alpines et l'Etat (CADEA) dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Alpes.

L'objectif du réseau alpin de chartes est d'accompagner la réflexion des porteurs de projet au sein de chacune des chartes à l'échelle du massif des Alpes (il ne s'agit pas de réaliser l'animation de ces chartes). Cet accompagnement pourra se réaliser à travers des échanges d'information, d'expériences et de questionnement entre les sites, des formations et informations au niveau des élus, la proposition de groupes de travail et de réflexion thématiques. Des méthodologies devraient ensuite être dégagées de cette phase expérimentale et proposées à toutes les autres initiatives que connaîtra le massif.

Sur un plan plus général, le réseau visera à mettre toutes les réflexions et enseignements tirés de ces chartes forestières de montagne à disposition des élus, des collectivités, des acteurs forestiers et des différentes catégories socioprofessionnelles concernées amenés à établir quelques prospectives sur la forêt de montagne (lire ci-dessous l'intervention de monsieur Monin).

Il serait vivement souhaitable que le réseau chartes forestières entretienne des liens étroits avec le réseau des périmètres pilotes pour une agriculture durable.

Pratiquement, le réseau fonctionnerait de la manière suivante :

- . un comité de pilotage technique restreint aux représentants des deux Régions, du CADEA, des DRAF (SERFOB), l'OFME en tant que coordonnateur, et des deux organismes évaluateurs externes : le CEMAGREF (au titre de la mission qui lui est confiée par la DERF) et de personnes qualifiées apportant l'éclairage des sciences humaines

. des animateurs du réseau : en région Provence Alpes Côte d'Azur, c'est l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFME) qui a été désigné animateur du réseau. En région Rhône Alpes, l'animateur reste à désigner mais pourrait être l'Union Régionale des Communes Forestières de Rhône Alpes (URACOFRA)

. les membres du réseau que sont les porteurs de chartes : il est rappelé que l'adhésion au réseau est volontaire

Les chartes forestières de territoire identifiées pour faire partie de ce réseau sont issues dans un premier temps des 20 premières chartes forestières expérimentales au sens de la DERF :

- canton d'Annot (Alpes de Haute Provence)
- Parc naturel régional du Luberon (Vaucluse)
- Champsaur-Valgaudemar (Hautes Alpes)
- Parc naturel régional des Bauges (Savoie-Haute Savoie)
- Charte de l'Isère (Isère)

A cela se rajoute deux autres sites en région PACA, faisant partie de la deuxième génération de chartes :

- La vallée de la Vésubie (Alpes maritimes)
- Le canton de Comps sur Artuby (Var)

Il est recherché une dizaine de sites en totalité afin de constituer un réseau minimum, suffisamment complet dans les problématiques mais également restreint pour des questions d'efficacité. En conséquence deux ou trois sites restent à identifier sur la région Rhône Alpes.

Enfin M. MARCO indique la possibilité d'envisager, à travers les fonds de la CIMA, le financement d'études complémentaires voire d'opérations pilotes dans le cadre des chartes, dont la réalisation serait jugée exemplaire au niveau du réseau. Le financement de l'ensemble des actions identifiées dans chacune des chartes est par contre exclus sur ce seul financement. A noter que ce réseau est informel et qu'il n'a aucune personnalité juridique.

## **2. le point de vue des deux régions (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) et premier débat**

Mme RODET (Conseil Régional Rhône Alpes) a posé la question de l'existence d'un réseau national de chartes forestières et du rattachement du réseau alpin à ce dernier.

Réponse lui a été donnée par M. MONIN (vice-président de la FNCOFOR) et par M. MARCO :

- la Fédération Nationale des Communes Forestières a effectivement reçu une lettre de mission de la DERF pour réaliser des opérations de communication et d'échanges d'expériences entre les chartes forestières pilotes sur le territoire national mais essentiellement à travers l'organisation de journées nationales d'échanges.
- par ailleurs, l'idée de monter une démarche réseau sur les chartes de montagne a déjà été débattue au niveau des commissaires des différents massifs du territoire national. Elle se heurte pour l'instant à l'absence de crédits dans ce sens. Le massif Alpin est le seul à posséder une Convention interrégionale sur le massif prévoyant explicitement des crédits pour l'appui à ces démarches territoriales forestières.
- enfin, il faut signaler qu'une mission de suivi-évaluation a également été confiée par la DERF au CEMAGREF de Grenoble. Cette mission porte uniquement sur les 20 premiers sites expérimentaux (dont cinq se situent dans le massif des Alpes) et a pour

objet d'évaluer les difficultés de mise en place des chartes, les étapes et outils méthodologiques utilisés et de tirer les premiers enseignements.

En conclusion, il n'existe pas de mise en réseau des chartes au niveau national et le réseau alpin sera en quelque sorte le premier « laboratoire » de ce type. Ce réseau alpin sera réellement constitué lorsqu'il portera sur les 2 régions.

M. DUBOIS (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur) souhaite que le réseau continue à se développer. Une certaine dynamique est visiblement créée en région PACA puisque l'on continue d'enregistrer des candidatures pour de nouvelles chartes (ex : en Vaucluse). D'autre part M. DUBOIS exprime une demande concernant la forme des contrats à laquelle les chartes doivent aboutir et les outils de contractualisation. Face à ce qui est ressenti actuellement comme un vide méthodologique sur ce point, ne pourrait-on pas anticiper la réflexion pour essayer de déterminer les outils à utiliser et leur modalités (en prenant appui sur l'existant et ce qui a déjà été fait par ailleurs, comme par exemple les contrats agri-environnementaux) ?

Mme RODET signale qu'en Rhône Alpes la politique territoriale a été développée dans le cadre des Contrats Globaux de Développement. Et aujourd'hui sur 50 contrats établis, 15 présentent des projets concernant la forêt et le bois, et seraient susceptibles d'intéresser le réseau pour des échanges d'expériences.

M. WERPIN (Union Régionale des Communes Forestières de Provence Alpes Côte d'Azur) souligne l'importance à accorder à la contribution des CFT dans l'émergence ou le renforcement de dynamiques territoriales telles que les pays.

### **3. Intervention de M. Jean-Claude MONIN, vice-président de la FNCOFOR, président de l'Union Régionale des Communes Forestières de Rhône Alpes (URACOFRA)**

M. MONIN rappelle tout d'abord la position de soutien de l'URACOFRA et de la FNCOFOR sur le réseau alpin des chartes forestières. La réussite de la démarche de charte forestière de territoire reposant fortement sur l'implication des élus, l'URACOFRA se structure au fur et à mesure, avec l'embauche récente d'une chargée de mission chartes (Melle Brigitte MERCANTI) afin de devenir le futur interlocuteur Rhône Alpes du réseau alpin.

Pour des raisons historiques, politiques et structurelles, la difficulté de passer d'une politique spécifique à une politique territoriale dans le domaine forestier est davantage exacerbé que dans d'autres secteurs. Face à ces difficultés, la CFT représente l'opportunité de faire des propositions très concrètes pour que, dans les faits, la forêt soit mieux intégrée dans le développement des territoires et appropriée par les acteurs locaux, en particulier les élus.

A un autre niveau M. MONIN rappelle que, si la politique montagne a été engagée dans le cadre du PDRN, sa mise en œuvre pourra être testée dans le cadre des chartes de montagne. Cela dit l'avenir européen de la politique régionale (fondée sur le système d'appui aux régions en difficulté ou en retard) semble cependant aujourd'hui compromis avec l'arrivée de nouveaux pays dans l'Europe. Le débat européen, soutenu notamment par la France et le commissaire européen M. BARNIER, porte alors sur la reconnaissance de la nécessité du maintien d'une politique régionale européenne pour certaines régions, comme les DOM-TOM mais également les régions montagneuses.

Dans ce contexte il est essentiel d'anticiper et de montrer que les démarches territoriales en zone de montagne intégrant la forêt ont de l'intérêt et peuvent être viables. C'est dans ce sens que M. MONIN souhaite que le réseau alpin des chartes puisse être capable de faire des propositions contributives à une politique montagne reconnue. Il s'agit là d'un volet prospectif que les acteurs du réseau ne peuvent ignorer.

#### **4. présentation de l'état d'avancement et des propositions de fonctionnement de la partie « Provence Alpes Côte d'Azur » du réseau alpin de chartes forestières de territoire (M. R. GROVEL, Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)**

Vous trouverez en annexe une copie des supports transparents résumant l'intégralité de l'intervention : objectifs du réseau, fonctionnement, activités prévues, sites de la région PACA

Il sera proposé aux membres volontaire du réseau de remplir un questionnaire sur leurs besoins et leurs attentes dans le cadre de ce réseau, en terme d'outils méthodologiques, réflexions thématiques, modalités d'échanges et de circulation d'information, etc...

Il a également été rappelé que la vie et l'intérêt d'un réseau repose sur l'implication effective de chaque partenaire : dans la diffusion des informations sur l'état d'avancement de sa charte, dans l'identification d'initiatives locales, dans les questionnements et la demande d'information, etc... L'animateur de réseau ne peut se substituer aux porteurs de charte et partenaire pour cela. Toutefois son rôle est bien d'aller collecter l'information provenant de sites mise en réseau et d'autres sources locales, régionales et nationales pour la mettre à disposition de chacun des membres.

#### **5- DEBATS**

La DRAF souligne le risque pour le secteur forêt-filière bois, s'il n'intègre pas rapidement les politiques territoriales, de voir les financements réduits à son encontre, puisqu'aujourd'hui la majorité des financements vont passer par le filtre de l'approche territoriale.

*3 thèmes* ont fait plus particulièrement l'objet de premiers débats :

##### ***- la mobilisation des propriétaires privés dans le cadre de ces chartes forestières de territoire :***

La difficile question de mobilisation des propriétaires forestiers privés a été soulevée par les différents représentants du CRPF. Elle prend 3 formes :

- . le manque de connaissance de la propriété privée s'il n'y a pas eu d'étude préalable du massif menée par le CRPF (recensement des propriétaires privés, du parcellaire et connaissance de la forêt privée)
- . les problèmes de mobilisation réelle des propriétaires dans cette démarche, même avec l'existence d'étude de connaissance de la forêt privée (comme c'est le cas à Annot)
- . et, en l'absence des 2 conditions ci-dessus, le risque que les résultats d'une charte forestière de territoire n'occultent finalement la majeure partie des espaces forestiers (c'est-à-dire les espaces privés), compromettant alors l'approche territoriale (cas de la Vésubie).

Il a été noté qu'en Rhône-Alpes, une certaine habitude de travail existe déjà entre CRPF et collectivités surtout dans les Alpes, à travers l'opération Compétitivité + et l'embauche de techniciens communs PNR-CRPF.

Plusieurs porteurs de charte (Annot, Champsaur) sont demandeur d'expériences positives sur la mobilisation de la forêt privée et de ses propriétaires. Il s'agit en fait d'un thème qui concerne toutes les chartes et toutes les collectivités possédant de la forêt sur leur territoire.

Une proposition a été émise de réaliser des sessions d'information et de sensibilisation à destination des élus afin de leur expliquer ce qu'est la forêt privée sur leur territoire, qu'est-ce qu'elle pourrait attendre des élus et qu'est ce que ces derniers pourraient lui apporter.

La gestion multifonctionnelle de la forêt privée est un problème très délicat. Mais les difficultés rencontrées ne doivent pas conduire, dans un souci d'efficacité, à simplement l'évoquer. Au contraire, dans le cadre de ces chartes expérimentales, toutes initiatives originales doivent être tentées. Quelque soit leur application pratique, elles seront riches d'enseignements.

***- l'implication des acteurs autres que forestiers, en particulier les acteurs « périphériques » à la forêt***

A partir de la présentation de l'expérience de l'Isère par M. LAMBOUROUD (CREABOIS Isère), et de son principe basée sur 1 charte mère départementale et des chartes filles locales, le débat a porté sur la nécessité et la difficulté d'associer les acteurs du 2<sup>ème</sup> cercle autour de la forêt, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas des acteurs directs mais sont néanmoins concernés : qu'il s'agisse d'élus, d'acteurs dans le domaine du tourisme, de l'urbanisme, du commerce, de l'aménagement du territoire, du développement local. L'association de représentants des sciences sociales et d'autres catégories d'acteurs socioprofessionnels et de la société civile permet de donner une dimension sociétale à la démarche projet de la CFT (mieux connaître les comportements et attentes des habitants et citoyens et les nouveaux usages de la forêt).

***- forêt de montagne et servitudes liées aux risques naturels***

enfin une thématique plus spécifique a été soulevée par le CRPF Rhône Alpes qui souhaite que les chartes forestières se penchent sur le problème des forêts de montagne confrontées à une obligation de sylviculture minimum dans le cadre de prescriptions imposées par un PPR (plan de prévention de risques naturels). Là également une coordination et une cohérence entre forêt publique et forêt privée devront être recherchée vis-à-vis de servitudes qui seront appliquées sur ces forêts indifféremment de la nature du foncier (quels moyens pour faire appliquer de telles servitudes sur les parcelles privées ?)

**Liste des participants à la réunion :**

<b>Nom, prénom</b>	<b>Qualité, Organisme</b>	<b>Tel, adresse électronique</b>
Olivier MARCO	Commissaire-adjoint CADEA - Gap	04 92 53 21 12 o.marco@alpes.datar.gouv.fr
Charles PUJOS	ONF DT Méditerranée (Aix)	04.42.17.57.03 charles.pujos@onf.fr
Jean Claude MONIN	Président de l'URACOFOR Rhône Alpes et de l'Observatoire européen forêt de montagne	06.08.78.61.65
André WERPIN	Président de l'URACOFOR PACA et de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne	06.08.93.30.03 awerpin@club-internet.fr
Brigitte MERCANTI	URACOFRA (Chambéry)	04.79.60.81.81 bmercanti-uracofra@wanadoo.fr
Olivier CHAUMONTET	Observatoire de la Forêt Méditerranéenne	04.42.65.43.93 <a href="mailto:chaumontet@ofme.org">chaumontet@ofme.org</a>
Rémi GROVEL	Observatoire de la Forêt Méditerranéenne	04.42.65.78.14 remi.grovel@ofme.org
Hervé MAGNIN	PNR Luberon	04.90.04.42.05 magnin.pnrluberon@wanadoo.fr
Sophie BOURLON	CRPF PACA et PNR Luberon	04.90.04.42.00 <a href="mailto:sophie.bourlon@free.fr">sophie.bourlon@free.fr</a>
Chloé TARDIVET	DDAF Alpes Maritimes	04.93.18.46.05 chloe.tardivet@agriculture.gouv.fr
Sylvaine GRECO	DRAF / SERFOB PACA	04.91.16.79.51 sylvaine.greco@agriculture.gouv.fr
Bernadette GUILHERMET	SERFOB Rhône Alpes	bernadette.guilhermet@agriculture.gouv.fr
Claire BOUCHET	Présidente COFOR Hautes Alpes	06.76.49.16.86
Pascal MARGUET	Technicien COFOR 05	<a href="mailto:Cofor05@wanadoo.fr">Cofor05@wanadoo.fr</a>
LAMBOUROUD	CREABOIS Isère	<a href="mailto:crebois@wandoo.fr">crebois@wandoo.fr</a>
Pierre GUINERET	CRPF Rhône Alpes	
Annie GASTINEL	Conseil Général 04	
Christian CARMARAN	Dir DDAE Conseil Général Alpes Haute Provence	c.carmaran@cg04.fr
Kareen RODET	Région Rhône Alpes DAIEE	<a href="mailto:krodet@cr-rhone-alpes.fr">krodet@cr-rhone-alpes.fr</a>
Luc DUBOIS	Région Provence Alpes Côte d'Azur DARNE	ldubois@hdr.cr-paca.fr
Louis-Michel DUHEN	CRPF PACA	<a href="mailto:crfpaca@wanadoo.fr">crfpaca@wanadoo.fr</a>
Bernard GUAY	Directeur CRPF PACA	<a href="mailto:crfpaca@wanadoo.fr">crfpaca@wanadoo.fr</a>